

Madagascar : améliorer l'accès à l'éducation secondaire en zone rurale

Pour garantir le Droit des enfants à l'éducation

Présentation du projet



Photo d'une classe du CEG d'Andranovelona

LE PROJET EN CHIFFRES

Pays d'intervention : Madagascar, région d'Analamanga, distr d'Ambohidratrimo, commune de Fihaonana;

Durée du projet : 6 mois (dès obtention des fonds);

Objectif du projet : construction d'une salle de classe au sein du collège d'Andranovelona afin d'améliorer l'accès à l'éducation secondaire en zone rurale;

Bénéficiaires : 249 élèves du Collège d'Enseignement Général d'Andranovelona et 8 enseignants

Budget : environ 12 000 €

MADAGASCAR



Pourquoi ce projet ?



Complexe scolaire du CEG d'Andranovelona

A l'heure actuelle, on estime à environ 260 millions le nombre d'enfants dans le monde qui ne fréquentent toujours pas l'école primaire et secondaire. A Madagascar, malgré les efforts nationaux, **seuls 52% des garçons et 60% des filles achèvent le cycle d'enseignement primaire**. Ces taux chutent à **26% et 27% respectivement pour le premier cycle du secondaire**, ce qui signifie que des milliers d'enfants de moins de 15 ans sont en dehors du système formel d'éducation.[1]

Le taux d'enfants non scolarisés censés suivre un enseignement secondaire varie selon les régions de Madagascar. **En milieu rural, le pourcentage de jeunes non scolarisés est deux fois plus élevé que celui des jeunes non scolarisés du collège en milieu urbain.**[2]

Par ailleurs, à l'échelle nationale, alors que 49% des élèves de zone urbaine qui commencent le secondaire (premier cycle) achèvent leur cursus, en milieu rural ils ne sont que 19%. [3]

La commune de Fihaonana, située dans la région d'Analamanga, rencontre cette problématique. Située dans une zone rurale, les habitants sont en proie à une situation d'extrême pauvreté (90% d'entre eux vivant avec moins de 400€ par an) et font face à un manque d'infrastructures publiques d'accès à l'éducation.

Le **Collège d'Enseignement Général (CEG) d'Andranovelona** illustre cette situation, puisque c'est le seul établissement public secondaire de la zone. Pour le reste, il n'existe que des établissements privés, confessionnels et laïcs, dont les frais de scolarisation sont un frein pour les familles les plus démunies. Les nombreux obstacles à l'achèvement du cycle secondaire en zone rurale se vérifient donc pour la commune de Fihaonana, et parmi eux notamment l'éloignement de l'école ou le manque d'infrastructures scolaires.



Des élèves du CEG d'Andranovelona

Par ailleurs, si souvent la qualité des enseignements dans les établissements publics secondaires est mise en cause et invoquée pour expliquer le développement du secteur privé, le collège d'Andranovelona souffre de l'effet contraire : depuis la prise de poste de l'actuel Directeur, qui était un ancien chef de Zone d'Administration Pédagogique (ZAP), **le nombre d'élèves est passé de 58 à 249 en 7 années**. Malgré son dynamisme et sa motivation, le manque d'infrastructures de qualité et la faible capacité d'accueil du collège l'empêche de pouvoir répondre à la **demande grandissante des parents et des élèves de la zone**, ce qui constitue dès lors une cause d'abandon scolaire pour les jeunes, et notamment les filles.



La nouvelle salle de classe construite en 2021

En 2021, Un Enfant par la Main a entrepris de construire **une salle de classe supplémentaire**. Cependant, les effectifs augmentant d'année en année, celle-ci ne suffit pas à combler les besoins. Ainsi, le Directeur s'est trouvé dans l'obligation de libérer son logement pour accueillir les élèves de 3ème. Cette situation temporaire n'est pas soutenable, et d'années en années le manque d'espace se fait de plus en plus pressant.

Quels sont les enjeux ?



De manière générale, le projet vise à contribuer :

- Aux exigences de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)**, notamment à son article 28 qui stipule que « *Les Etats parties encouragent l'organisation des différentes formes d'enseignement secondaire (...), les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant* » ;
- Et aux **Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**, en particulier l'ODD 4 qui garantit l'accès à une éducation de qualité.



Plus spécifiquement, il est attendu que ce projet permette d'**améliorer les conditions d'accès à l'éducation secondaire** pour les enfants de la commune de Fihaonana avec la **construction d'une salle de classe d'environ 60 m² aux normes ministérielles**, permettant de nouveau à une cinquantaine d'élèves d'être scolarisés dans des conditions décentes.

Afin de garantir l'accès de tous les enfants à ce bâtiment, la salle sera **accessible aux personnes à mobilité réduite**.

Qui sont les bénéficiaires ?

- 40 à 50 bénéficiaires directs: les élèves qui s'installeront dans la nouvelle salle de classe ;
- 257 bénéficiaires indirects: les 249 élèves de l'école scolarisés en 2022-2023, ainsi que les 8 enseignants

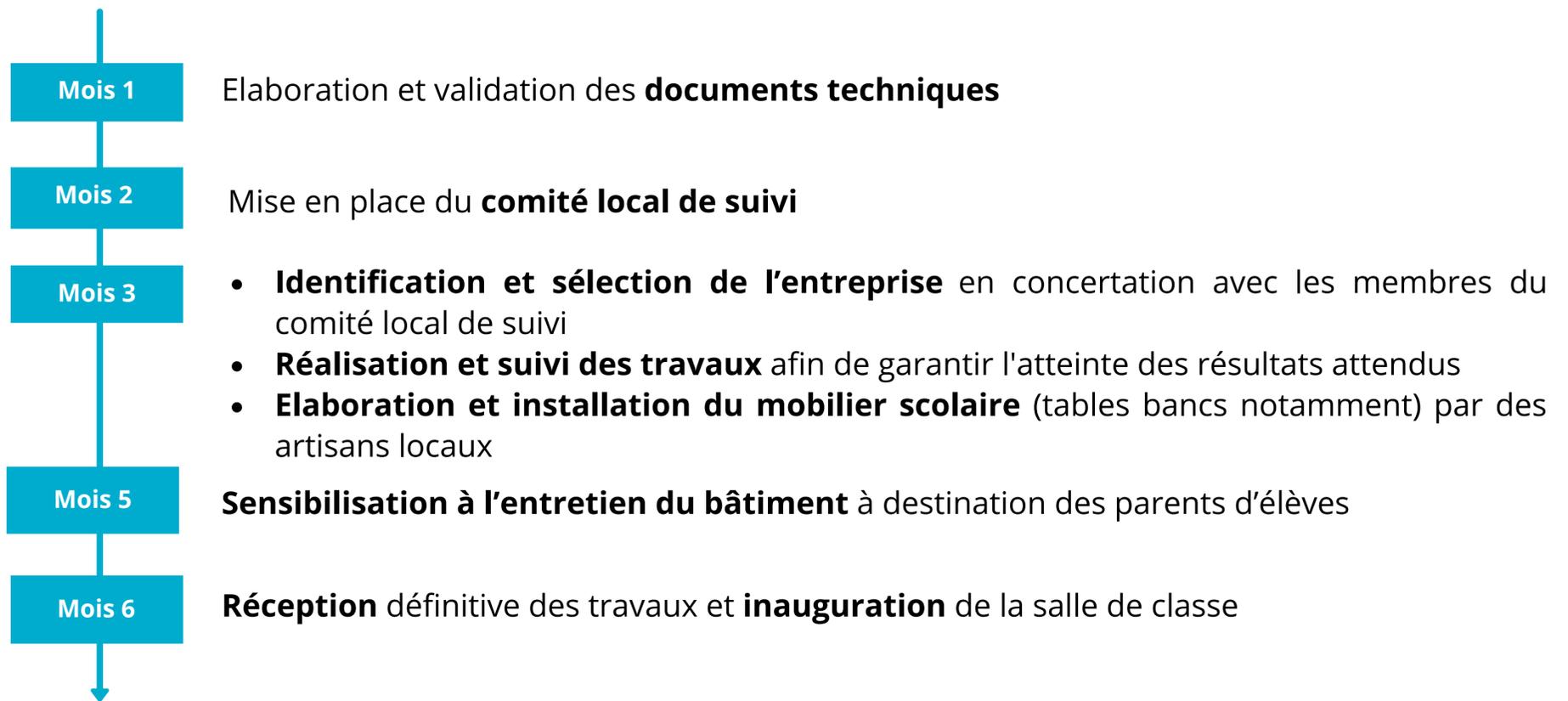
Niveau scolaire	Nombre d'élèves
6ème	103
5ème	63
4ème	52
3ème	31

Nombre de collégiens par niveau



Calendrier du projet

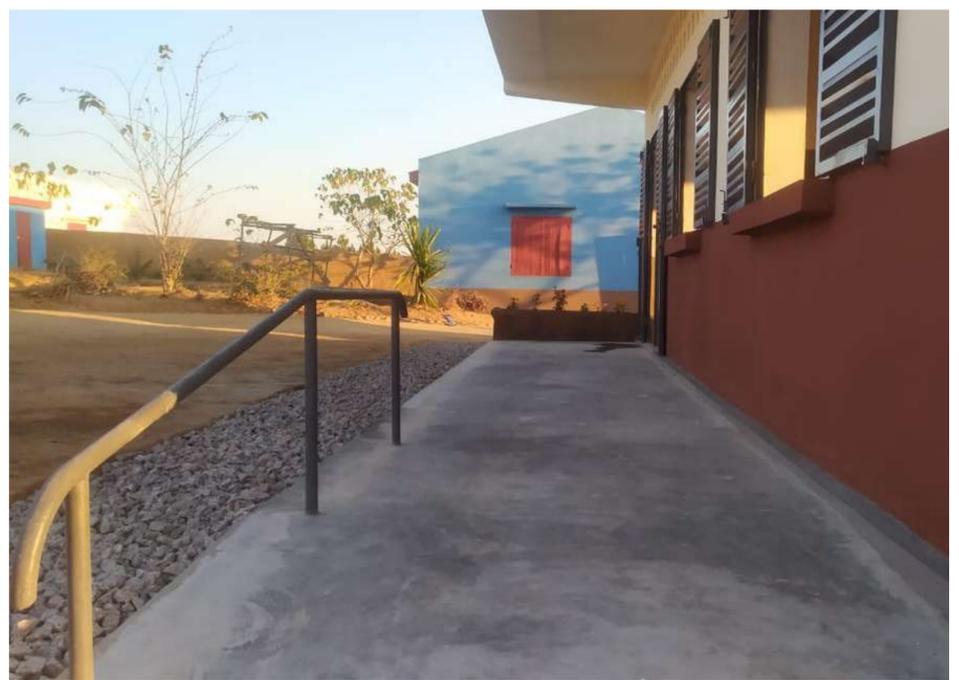
La durée prévisionnelle du projet est estimée à 6 mois. La construction de ce nouveau bâtiment se fera en plusieurs étapes, décrites ci-dessous.



A noter que l'entrée du nouveau bâtiment prévoit un **accès aux personnes à mobilité réduite**.



Un des bâtiments du CEG comprenant 3 salles de classe



Rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans la salle de classe construite en 2021



Intérieur de la salle de classe construite en 2021

Un projet dans la durée

La pérennité de ce projet sera assurée à plusieurs niveaux :

- **Construction réalisée avec des matériaux de qualité** : les matériaux seront achetés dans la zone des écoles et une attention particulière sera portée sur leur qualité et leur solidité. Il est attendu que la construction soit opérationnelle pour une durée minimale de 30 ans ;
- **Choix d'une firme de construction de référence et respect des normes de construction locale** : l'entreprise qui réalisera les travaux sera sélectionnée sur la base d'un appel d'offre en fonction de critères préalablement définis, dont notamment le respect des normes locales (notamment les normes du Ministère de l'Education) ;
- **Mise en place d'un comité local de suivi** : ce comité sera constitué de divers représentants issus du corps enseignant, de la circonscription, de l'association des parents d'élèves, des élèves, d'un élu local et d'UEPLM. Il sera en charge du suivi des travaux et de l'élaboration de procès-verbaux de suivi de chantier. La création de cette entité permettra d'assurer l'appropriation locale du projet ;
- **Collaboration avec les autorités locales** : notamment au niveau de la validation des plans, permettant ainsi de garantir l'inscription du projet dans un cadre légal ;
- **Gestion et entretien du bâtiment** : les parents d'élèves, déjà en charge du domaine scolaire, seront sensibilisés à l'entretien de la salle de classe.



Photo de groupe à l'occasion d'une mission d'UEPLM

A propos de l'association

Fondée en 1990, UEPLM est une association de solidarité internationale, agréée par le Comité de la charte du don en confiance depuis 1996 et membre du réseau ChildFund Alliance. Sa mission est de permettre aux enfants défavorisés de devenir des adultes autonomes et responsables grâce à une approche pragmatique, globale et pérenne du développement, centrée sur l'éducation. Avec ses partenaires sur le terrain, l'association mène des programmes de développement dans 18 pays en Afrique, Amérique latine et Asie, et est directement opérationnelle à Haïti et à Madagascar. Education, santé, nutrition, accès à l'eau, développement économique et agricole sont autant d'actions financées et mises en œuvre grâce au parrainage d'enfants, aux dons de particuliers et aux subventions institutionnelles.

A Madagascar, UEPLM est présent depuis 1997, à travers des programmes de parrainages menés dans deux écoles. En 2016, UEPLM a également apporté son soutien à l'association Enfants du Soleil, qui a pour objectif de réinsérer les enfants des rues. Depuis 2019, date du partenariat avec Amadea, l'association soutient 13 nouvelles écoles situées dans la province d'Antananarivo, et intégrées à un Programme de parrainage mutualisé. L'objectif de ce Programme est d'améliorer de manière durable les conditions de vie des enfants et familles de la zone.